- Art. 30. In hetzelfde besluit wordt bijlage 14 vervangen door de bijlage 13 gevoegd bij dit besluit.
- Art. 31. In hetzelfde besluit wordt bijlage 15 vervangen door de bijlage 14 gevoegd bij dit besluit.
- Art. 32. In hetzelfde besluit wordt bijlage 16 vervangen door de bijlage 15 gevoegd bij dit besluit.
- Art. 33. In hetzelfde besluit wordt bijlage 17 vervangen door de bijlage 16 gevoegd bij dit besluit.
- Art. 34. In hetzelfde besluit wordt bijlage 18, vervangen bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 24 januari 2013, vervangen door de bijlage 17 gevoegd bij dit besluit.
  - Art. 35. In hetzelfde besluit wordt een bijlage 19 ingevoegd die bij de bijlage 18 van dit besluit gevoegd is.
  - Art. 36. In hetzelfde besluit wordt een bijlage 20 ingevoegd die bij de bijlage 19 van dit besluit gevoegd is.
- Art. 37. § 1. De aanvragen om erkenning met betrekking tot de beloften voor steun voor de productie die vóór de inwerkingtreding van dit besluit toegekend werden, blijven aan de erkenningsprocedure onderworpen die van kracht was bij de toekenning van de belofte voor steun.
- § 2. De aanvragen om erkenning met betrekking tot de beloften voor steun voor de productie die na de inwerkingtreding van dit besluit toegekend worden, zijn onderworpen aan de erkenningsprocedure bedoeld in de afdeling 3.
- § 3. In afwijking van § 1 informeert de producent van audiovisuele werken die een belofte voor de steun aan creatie gekregen heeft vóór de inwerkingtreding van dit besluit en die zijn dossier wenst voor te leggen aan de nieuwe erkenningsprocedure die uitgevoerd wordt bij dit besluit, het Centrum voor de filmsector en de audiovisuele sector in. In die veronderstelling zullen alle voorwaarden voor de afdeling 3 van dit besluit op hem worden toegepast.
  - **Art. 38.** De Minister bevoegd voor de Filmsector is belast met de uitvoering van dit besluit. Brussel, 17 mei 2017.

De Minister-President, R. DEMOTTE

De Vice-Presidente en Minister van Cultuur en Kind, A. GREOLI

#### MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C - 2017/20422]

17 MAI 2017. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, tel que modifié par les décrets du 17 juillet 2013 et du 23 février 2017, notamment les articles 4, 47, 49, 51 et 55;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement, modifié les 21 novembre 2013 et 8 juillet 2015;

Vu l'avis du Comité de concertation du cinéma et de l'audiovisuel, donné les3 mai et 17 juin 2016;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 3 mars 2017;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 31 mars 2017;

Vu la demande d'avis dans un délai de trente jours, adressée au Conseil d'État le 31 mars 2017, en application de l'article 84, § 1, alinéa 1, 2°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant l'absence de communication de l'avis dans ce délai;

Vu l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

Vu le « test genre » du 9 mai 2017 établit en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française;

Sur proposition de la Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance;

Après délibération,

Arrête :

- **Article 1<sup>er</sup>.** Dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement, l'intitulé est complété par les mots « d'œuvres audiovisuelles ».
  - Art. 2. Dans l'article 1er du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :
  - $1^{\circ} \quad$  le paragraphe  $1^{\rm er}$  est remplacé par ce qui suit :
    - « §  $1^{\rm er}$ . Le montant maximum de la prime au réinvestissement d'un long métrage et d'un documentaire de création d'une durée égale ou supérieure à soixante minutes est de 140.000 euros. ».
  - 2° l'alinéa 1<sup>er</sup> du paragraphe 2 est remplacé par ce qui suit :
    - « Le montant maximum de la prime au réinvestissement d'un documentaire de création d'une durée inférieure à soixante minutes est de 20.000 euros. »

- Art. 3. L'article 2 du même arrêté est remplacé par ce qui suit :
- « Art.2. Pour l'application du présent arrêté, l'on entend par lieux de diffusion reconnus, les institutions culturelles (centres culturels, bibliothèques, musées,...) subventionnées par la communauté française et faisant partie de la liste figurant à l'annexe 7. ».
  - Art. 4. Dans l'article 3 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :
  - 1° le mot « coefficients » est remplacé par les mots « prix fictifs par entrée »;
  - 2° les mots « œuvres audiovisuelles de fiction » sont remplacés par les mots « fictions »;
  - 3° les «œuvres audiovisuelles d'animation » sont remplacés par les mots « les animations »;
  - 4° les mots « œuvres audiovisuelles documentaires » sont remplacés par les mots « documentaires de création ».
  - Art. 5. À l'article 4 du même arrêté, les mots « 35 MM » sont remplacés par le mot « DCP ».
  - Art. 6. Dans l'article 5 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :
  - 1° au paragraphe 1er, les mots « de longs métrages et de courts métrages » sont supprimés;
  - $2^{\circ}$  Il est inséré un paragraphe  $1^{er}/1$  rédigé comme suit :
    - « § 1<sup>er</sup>/1. Le demandeur introduit sa demande au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'année pour laquelle la prime est sollicitée »;
  - 3° le paragraphe 2 est remplacé par ce qui suit :
    - « § 2. Les demandes de primes au réinvestissement de longs métrages et de documentaires de création d'une durée égale ou supérieure à soixante minutes sont, sous peine d'irrecevabilité, accompagnées :
    - 1° des bordereaux annuels, par cinéma et lieu de diffusion reconnu, relatifs à l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle pour laquelle la prime est sollicitée, datés, signés et certifiés exacts;
    - 2° de deux exemplaires d'une liste récapitulative établie sur base des bordereaux ci-dessus et ventilant les entrées par cinéma et lieu de diffusion;
    - 3° pour les majorations visées à l'article 49§ 2 du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, ci-après dénommé le décret :
      - un exemplaire des contrats de diffusions télévisuelles, VOD ou d'édition DVD ou une attestation d'audience;
      - un exemplaire des lettres de sélections en festivals. »;
  - 4° le paragraphe 3 est remplacé par ce qui suit :
    - « § 3. Les demandes de primes au réinvestissement de courts métrages et de documentaires de création d'une durée inférieure à soixante minutes sont, sous peine d'irrecevabilité, accompagnées des documents suivants attestant le respect de deux des trois critères fixés à l'article 6:
    - 1° s'il échet les bordereaux annuels, par cinéma et lieu de diffusion reconnu, relatifs à l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle pour laquelle la prime est sollicitée, datés, signés et certifiés exacts ainsi que deux exemplaires d'une liste récapitulative établie sur base de ces bordereaux et ventilant les entrées par cinéma et lieu de diffusion reconnu;
    - 2° s'il échet, un exemplaire des contrats de diffusions télévisuelles, VOD ou d'édition DVD ou une attestation d'audience;
    - 3° s'il échet, un exemplaire des lettres de sélections en festivals. »;
  - 5° le paragraphe 4 est remplacé par ce qui suit :
    - « § 4. Les bordereaux visés aux §§ 3 et 4 sont établis selon le modèle figurant à l'annexe 8. »;
  - Art. 7. À l'article 6 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :
  - 1° les mots « ou de documentaire de création d'une durée inférieure à soixante minutes » sont insérés entre les mots « de court métrage » et les mots « , l'œuvre audiovisuelle »;
  - 2° au 1°, les mots « ou lieux de diffusion reconnus » sont insérés entre les mots « deux salles de cinéma » et les mots « situés sur le territoire »;
  - 3° au 2°, le mot « Internet » est remplacé par le mot « VOD »;
  - 4° le 2° est complété par les mots « ou avoir été visionnée par un minimum de 50.000 téléspectateurs »;
  - 5° le 3° est complété par les mots suivants : « Les festivals doivent se dérouler au plus tard l'année pour laquelle la prime est demandée ».

- Art. 8. Après l'article 6 du même arrêté, il est inséré un article 6/1 rédigé comme suit :
- « Art. 6/1. Pour obtenir la majoration visée à l'article 49, § 2, du décret, l'œuvre audiovisuelle doit remplir l'une des conditions suivantes :
  - a) avoir été vendue pour un montant minimum total de 50 euros par minute auprès d'éditeurs de services télévisuels, VOD et/ou DVD, dont la couverture est au moins nationale ou avoir été visionnée par un minimum de 50.000 téléspectateurs;
  - b) avoir été sélectionnée:
    - soit dans au minimum deux festivals appartenant à la liste figurant à l'annexe 4;
    - soit dans au minimum un festival appartenant à la liste figurant à l'annexe 4, et en compétition officielle dans au minimum neuf festivals autres que ceux appartenant à la liste figurant à l'annexe 4;
    - soit en compétition officielle dans au minimum dix festivals autres que ceux appartenant à la liste figurant à l'annexe 4.

Les festivals doivent se dérouler au plus tard l'année pour laquelle la prime est demandée. ».

- Art. 9. Dans l'article 8, paragraphe 1 er, du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :
- 1° les mots « , et/ou » sont supprimés;
- 2° les mots «, l'auteur-réalisateur et/ou le scénariste » sont insérés entre les mots « le distributeur » et le mot « transmet »;
- 3° l'alinéa 1<sup>er</sup> est complété par la phrase « Pour le scénariste, une déclaration sur l'honneur d'engagement à l'écriture d'un projet déterminé est jointe à cette déclaration de créance ».
- **Art. 10.** Dans l'article 8/1 du même arrêté, inséré par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2013, les modifications suivantes sont apportées :
  - 1° le 1° est supprimé;
  - 2° les mots « 2° pour les primes au réinvestissement de courts métrages, » sont supprimés;
  - 3° les mots « la survenance du premier des événements suivants » sont ajoutés après les mots « au plus tard quatre mois après »;
  - 4° les mots « ou un lieu de diffusion reconnu » sont insérés entre les mots « salle de cinéma » et « situés sur ».
  - Art. 11. À l'article 10 du même arrêté, les mots « l'Audiovisuel » sont remplacés par les mots « le cinéma ».
- **Art. 12.** Dans l'intitulé de l'annexe 1 du même arrêté, remplacée par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2013, les mots « œuvres audiovisuelles de fiction » sont remplacés par le mot « fictions ».
- **Art. 13.** Dans l'intitulé de l'annexe 2 du même arrêté, remplacée par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2013, les mots «œuvres audiovisuelles d'animation» sont remplacés par le mot «animations».
- **Art. 14.** Dans l'intitulé de l'annexe 3 du même arrêté, remplacée par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2013, les mots « œuvres audiovisuelles documentaires » sont remplacés par le mot « documentaires de création ».
  - Art. 15. Dans les annexes 1, 2 et 3 du même arrêté, les modifications suivantes sont à chaque fois apportées :
  - 1° les mots « coefficient de 0 » sont remplacés par les mots « prix fictif de 0€/entrée »;
  - 2° les mots « coefficient de 0,5 » sont remplacés par les mots « prix fictif de 1€/entrée »;
  - $3^\circ$  les mots « coefficient de 1 » sont remplacés par les mots « prix fictif de 2€/entrée »;
  - 4° les mots « coefficient de 1,5 » sont remplacés par les mots « prix fictif de 3€/entrée ».
  - Art. 16. Dans le même arrêté, l'annexe 4 est remplacée par l'annexe 1 jointe au présent arrêté.
  - Art. 17. Dans le même arrêté, l'annexe 5 est remplacée par l'annexe 2 jointe au présent arrêté.
  - Art. 18. Dans le même arrêté, l'annexe 6 est remplacée par l'annexe 3 jointe au présent arrêté.
  - Art. 19. Dans le même arrêté, il est inséré une annexe 7 jointe en annexe 4 au présent arrêté.
  - Art. 20. Dans le même arrêté, il est inséré une annexe 8 jointe en annexe 5 au présent arrêté.
  - Art. 21. Le Ministre qui a le cinéma dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

Le Ministre-Président, R. DEMOTTE Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles : Liste des festivals

Annexe 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles: Liste des festivals

La sélection en compétition officielle du court métrage, du long métrage, du documentaire de création et/ou de la série télévisuelle de fiction dans les festivals suivants donne accès à l'aide à la promotion:

Aix-en-Provence	(décembre)	Festival Tous Courts
Angers	(janvier)	Festival Premiers Plans
Aspen	(avril)	Aspen Shortsfest
Austin	(mars)	South by Southwest Film Festival
Banff	(juin)	World Media Festival
Barcelone	(avril)	Festival International du Court métrage
Berlin	(novembre)	Interfilm
Bilbao	(novembre)	Zinebi – Festival Internacional de Cine
		Documental y Cortometraje
Brest	(novembre)	Festival Européen du Film Court
Bucarest	(avril)	Festival International NexT
<b>Buenos Aires</b>	(avril)	BAFICI
Cluj-Napoca	(mai)	Trasilvanian International Film Festival
Copenhague	(novembre)	CPH-Dox
Edinburgh	(août)	Festival International de Télévision
Florence	(novembre)	Festival dei Popoli
Gérardmer	(janvier)	Festival International du Film Fantastique
Hambourg	(juin)	Internationales Kurz Film Festival
Jihlava	(octobre)	Festival International du Film Documentaire
Kiev	(octobre)	MOLODIST
La Rochelle	(septembre)	Festival de la Fiction Télévisuelle
Les Arcs	(décembre)	Festival du Cinéma Européen
Lisbonne	(octobre)	DocLisboa
Locarno	(août)	Festival International
Los Angeles	(novembre)	AFI International Film Festival
Mannheim	(novembre)	Festival International
Mar del Plata	(novembre)	Festival International
Marseille	(juillet)	Festival International du Documentaire
<b>Monte-Carlo</b>	(juin)	Festival de Télévision
Montréal	(octobre)	Festival International du Nouveau
		Cinéma et des nouveaux médias
Montréal	(novembre)	RIDM
Paris	(mars)	Cinéma du Réel
Paris	(avril)	Séries Mania
_		a

Short Film Festival

(janvier)

Prague

Puchon(juillet)International Fantastic Film FestivalRio de JaneiroCurta cinema – Int Short Film FestivalPara Silva Factival

**Rome** (octobre) Rome Film Festival

**Rotterdam** (janvier) Festival International du Film **Saguenay** (mars) Regard sur le court métrage

Saint Petersbourg (septembre) Message to Man International Film Festival

San Sebastian(septembre)Festival InternationalSao Paulo(octobre)Festival International

Sheffield(juin)Festival International du Film DocumentaireSitgesFestival International du Film Fantastique

Stuttgart(avril)Internationales Trickfilms FestivalTallinn(novembre)Tallinn Black Nights Film Festival

**Tampere** (mars) Festival du Court Métrage

**Tribeca** (avril/mai) Film Festival

**Uppsala** (octobre) Festival International du Court métrage

**Varsovie** (octobre) Warsaw Film Festival

Vila do Conde (juillet) Festival International du Court métrage

Winterthur (novembre) Internationale Kurzfilmtage

La sélection du court métrage, du long métrage, du documentaire de création et/ou de la série télévisuelle de fiction dans les festivals suivants, à l'exception des programmations spéciales exclusivement consacrées au cinéma belge, des rétrospectives des focus ou des projections de marché, donne accès à l'aide à la promotion:

**Amsterdam** (novembre) Festival International du Film Documentaire

**Angers** (janvier) Festival Premiers Plans

**Annecy** (juin) Festival International du Film d'Animation

**Berlin** (février) Internationale Filmfestspiele

Biarritz (janvier) Festival International des Programmes Audiovisuels

Cannes(mai)Festival International du FilmClermont-Ferrand (février)Festival du Court métrageGöteborg(janvier)Festival InternationalKarlovy Vary(juillet)Festival International

**Leipzig** (octobre) Festival International du documentaire

et de l'animation

**Locarno** (août) Festival International

Montréal(mars)Festival International du Film sur l'ArtNew York(mars)New York International Children's Film Festival

**Nyon** (avril) Visions du Réel

**Ouagadougou** (février/mars) FESPACO

Pusan(octobre)Festival InternationalRome(octobre)Festival InternationalRotterdam(janvier)Festival International

Sao Paulo (août) Festival International du Court-Métrage

**Sundance** (janvier) Festival du Film

**Toronto** (avril/mai) Festival International du Documentaire Hot Docs

**Toronto** (septembre) Festival International

**Venise** (septembre) Mostra Internacionale de Cinema

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

### Le Ministre-Président,

#### R. DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance,

**Mme A. GREOLI** 

Annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles : Liste des dépenses éligibles

Annexe 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles: Liste des dépenses éligibles

#### Liste des dépenses éligibles pour le producteur

- 1. Les dépenses belges relatives aux postes suivants sont éligibles:
- droits artistiques;
- équipe technique;
- interprétation;
- charges sociales;
- décors et costumes;
- transports/défraiement/régie;
- moyens techniques (exclusivement la location ou l'achat de matériel afférent à l'œuvre audiovisuelle);
- pellicules et laboratoires;
- assurances;
- frais généraux;
- auteurs;
- producteurs.
- 2. Sont également éligibles les participations belges (c'est-à-dire l'apport de tout ou partie de la rémunération considérée au financement de l'œuvre, cet apport faisant l'objet d'une contrepartie sous forme de pourcentage sur la recette d'exploitation de l'œuvre audiovisuelle) pour les postes droits artistiques (hors auteur), équipe technique (hors réalisateur), interprétation, producteurs à concurrence de maximum 25 % du budget global du film.

#### Liste des dépenses éligibles pour le(s) scénariste(s) et réalisateur(s)

Les dépenses et participations belges relatives aux postes suivants sont éligibles:

- équipe technique;
- auteurs.

#### Liste des dépenses éligibles pour une aide au développement

- 1. Les dépenses et participations belges relatives aux postes suivants sont éligibles pour le scénario:
- Scénario: réécriture (plafonné à 25 % de l'aide)
- Script doctoring
- Recherche et consultance
- Concours de scénarios et bourses
- Traduction
- Frais de copie
- 2. Les dépenses et participations belges relatives aux postes suivants sont éligibles pour la préparation:
- Recherche de décors: repérages, photos ...
- Casting
- Essais et moyens techniques (caméras, espaces mémoire, effets spéciaux ...)
- Réalisation d'un teaser, matériel visuel
- Story board et graphisme pour les projets d'animation
- Budgétisation et planning
- Recherche de partenaires financiers (ex: inscriptions en marchés)
- Conseils juridiques
- Frais de déplacement, d'hôtel et de séjour (plafonnés à 10 % du devis de développement)

## Liste des dépenses éligibles pour le distributeur

#### 1. Publicité

- Conception et impression des affiches, des flyers et des cartes postales
- Bandes annonces
- Projections avant première
- Diffusions spot radio, Tv et internet, pavé dans la presse
- Merchandising
- Affichages

#### 2. Presse

- Fiches techniques, dépliants, dossiers de presse (toutes langues)

## 3. Copies

- Tirage copies (sauf copies zéro et 1, sauf masters) + sous-titres
- Vérification et stockage copies
- Frais VPF
- Dépenses liées à la fabrication de la clé KDM
- Coordination de la diffusion
- Assurances
- Contacts avec les exploitants

#### 4. Edition DVD

- Production d'un «making of» du film
- Droit relatifs aux images et aux sons des séquences reprises dans les bonus
- Mastering
- Authoring (encodage, configuration des menus et navigation)
- Confection des jaquettes
- Promotion du DVD à sa sortie (publicités, annonces, presse,...)

## Attestations des dépenses

Les dépenses relatives à des prestations de travail salariées sont attestées par un contrat de travail signé par la société bénéficiaire de l'aide et le travailleur.

Les dépenses relatives à l'achat ou la location de biens et services de 150 euros et plus sont attestées par une facture acquittée par la société bénéficiaire de l'aide.

Les dépenses relatives à l'achat ou la location de biens et services de moins de

150 euros sont attestées par une facture acquittée par la société bénéficiaire de l'aide, par une déclaration de créance ou par un ticket de caisse.

Les dépenses relatives à des participations sont attestées par un contrat de participation.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles.

#### Le Ministre-Président,

#### R. DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance,

**Mme A. GREOLI** 

Annexe 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles : Modèle de formulaire

Annexe 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles: Modèle de formulaire

#### **TITRE DU FILM:**

#### (1 exemplaire non relié)

- Fiches 1 et 2: responsables et généralités définitifs;
- ☑ Contrat(s) avec l'(les) auteur(s) pour l'acquisition des droits sur l'œuvre à produire;
- ☑ Contrat(s) réalisateur(s)-technicien(s);
- ☑ Fiches 3 et 4: techniciens et interprètes;
- ☑ Fiche technique;
- ☑ Grilles de points pour le <u>long métrage</u> (joindre tous les contrats belges, factures payées pas la Belgique);
- Fiche 5: budget récapitulatif;
- ☑ Fiche 5bis: budget détaillé;
- ☑ Fiche 6: plan de financement définitif;
- ☑ Liste complète des dépenses en Belgique;
- Entièreté des pièces justificatives du financement de l'œuvre: contrat(s) de coproduction, justificatifs d'apports en fonds propres (attestation bancaires), attestations de mise en participation, listing des certificats d'investissement tax shelter, contrat(s) finalisé(s) d'intervention de(s) télévision(s), contrat(s) de distribution, contrat(s) de vente internationale, contrat(s) de(s) partenaire(s) institutionnel(s), ...;
- Contrats finalisés des techniciens-cadres et interprètes principaux;
- Fiche 7: plan complet de répartition des cessions;
- Plan de promotion et diffusion;
- ☑ Plan complet de répartition des recettes;
- ☑ Générique début et générique fin.



# Tous les contrats, fiches, budgets doivent être photocopiés « recto-verso » (document par document)

Formulaires sur le site: <a href="www.audiovisuel.cfwb.be">www.audiovisuel.cfwb.be</a> ... Centre du Cinéma ... Primes au réinvestissement ... Les éléments à télécharger ...

# FICHE N°1 - RESPONSABLE(S)

# TITRE DU FILM:

1.	SOCIETE DE PRODUCTION: (raison soci	ale et coordonnées complètes)
	Téléphone: Mail: Représentée par: Titre:	Fax:
2.	Fonction:  COPRODUCTEUR(S): (raison sociale et c	coordonnées complètes)
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	, ,
	Téléphone: Fax: Mail:	Téléphone: Fax: Mail:
	Téléphone: Fax: Mail:	Téléphone: Fax: Mail:
3.	REALISATEUR:	
	Nom, prénom: Adresse complète:	
	Téléphone: Mail:	Fax:
4.	AUTEUR:	
	Nom, prénom: Adresse complète:	
	Téléphone: Mail:	Fax:

#### **5**. **Le type de production**: (prière de cocher au regard du type de production)

- Long métrage (fiction longue cinéma)
- Téléfilm (fiction longue télévisuelle)
- Série télévisuelle (fiction)
- Court métrage (fiction courte cinéma)
- Documentaire de création (long métrage cinéma)
- Documentaire de création (documentaire télévisuel)
- Documentaire de création (série télévisuelle)
- Expérimental

#### **6. Aide demandée**: (prière de cocher au regard du type de production)

- Aide à l'écriture (long métrage cinéma téléfilm série de fiction) \*
- Aide au développement (documentaire de création)
- Aide à la production avant le début des prises de vues (LM ou CM fiction cinéma téléfilm série TV doc de création)
- Aide à la production après le début des prises de vues (LM ou CM fiction cinéma doc de création)
- Aide à la production avant ou après le début des prises de vues d'un film lab
- \* Les demandes d'aide à l'écriture d'un scénario peuvent être introduites par le scénariste.

#### Date et lieu:

Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:

#### **FICHE N°2 - GENERALITES**

- 1. TITRE DU FILM:
- 2. SCENARIO ORIGINAL / ADAPTATION:
- 3. TYPES DE DROITS DETENUS:
- 4. PRODUCTEUR DELEGUE CONTRACTANT:
- 5. PRODUCTEUR EXECUTIF:
- 6. POSTES-CADRES: Nom Prénom (nationalité/résidence)

CHEF OPERATEUR:

INGENIEUR DU SON:

CHEF DECORATEUR:

CHEF COSTUMIER:

CHEF MONTEUR IMAGE:

MIXEUR SON:

CHEF MONTEUR SON:

7. Support de tournage: (numérique- 35MM - 16MM - Vidéo - NB / Coul.)

Durée approximative:

Nombre d'épisode:

- 8. Premier support d'exploitation:
- 9. Date de début des prises de vue:

Dernier jour de tournage:

#### Nombre de jours de tournage: total:

a) - en extérieurs:

lieux:

b) - en décors naturels:

lieux:

c) - en studio(s):

lieux:

- 10. Langue de tournage:
- 11. Laboratoire(s) image:
- 12. Prestataires:

Matériel caméra:

Matériel son:

Matériel éclairage:

Matériel machinerie:

Montage(s):

Studio(s) sonorisation:

#### 13. Date d'établissement de la copie zéro:

Date et lieu:

Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:

#### FICHE N°3 - LISTE TECHNIQUE ET ARTISTIQUE

#### TITRE DU FILM:

POSTE NATIONALITE

(UE\*. hors UE\*)

\* préciser la

nationalité.

Nom et prénom	Nationalité <u>et</u>	Nationalité	
Nationalité de			
	résidence	du contrat	la

#### dépense\*

#### 1.- Scénario:

Scénariste(s): Adaptateur(s): Dialoguiste(s):

#### 2.- Musique:

Compositeur:

### 3.- Equipe de réalisation:

Réalisateur: 1er assistant: 2ème assistant: : Script(e):

### 4.- Equipe de production:

Directeur: Administrateur: Assistant:

Secrétaire: Comptable:

:

### 5.- Equipe image:

Chef opérateur: 1er assistant: 2ème assistant:

## 6.- Equipe son:

Ingénieur du son:

Perchiste:

Bruiteur: Mixeur:

Chef monteur son:

:

Nom et prénom Nationalité <u>et</u> Nationalité Nationalité de résidence du contrat la

dépense\*

#### 7.- Equipe régie:

Régisseur général: Régisseur adjoint: Régisseur d'extérieur: Assistant régisseur:

#### 8.- Equipe décoration:

Chef décorateur: Ensemblier: Accessoiriste:

### 9.- Equipe Costumes et Maquillage:

Chef costumier:

Costumier:

:

Chef maquilleur:

Maquilleur:

Coiffeur:

Habilleur:

.

#### 10.- Equipe montage:

Chef monteur image:

Monteur:

Assistant monteur:

.

## 11.- Equipe électriciens:

Chef électricien:

Electricien:

.

#### 12.- Equipe machinistes:

Chef machiniste:

Machiniste:

:

#### 13.- Divers:

Casting: Conducteur: Photographe de plateau:

Date et lieu:

Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:

<sup>\*</sup> dépenses au bénéfice d'une personne physique ou morale domiciliée fiscalement à titre principal en Belgique.

# FICHE N° 4 - INTERPRETES POUR LES FICTIONS

TI	ΓR	F	D	П	FTI	М	•

* préciser la nationalité  Nombre de jours  Nom et prénom Nationalité et résidence  Nationalité Nationalité de du contrat  la dépense*  1 Rôles principaux:  2 Rôles secondaires:  3 Petits rôles:
de jours résidence du contrat la dépense*  1 Rôles principaux:  2 Rôles secondaires:
1 Rôles principaux:  2 Rôles secondaires:
2 Rôles secondaires:
3 Petits rôles:
3 Petits roles:
Date et lieu:
Noms des Producteurs délégué et exécutif et signatures:
dépenses au bénéfice d'une personne physique ou morale domiciliée fiscalement à titre principal en Belgique.

# FICHE TECHNIQUE

TITRE DU FILM:	
REALISATEUR:	
Format:	
Entreprise de production:	
Langue(s) d'enregistrement de la ou des versions originales:	
Studio(s):	
Nom et prénom	<u>Nationalité</u>
<u>AUTEURS</u>	
Scénario:	
Adaptation:	
Dialogues:	
Musique:	
Metteur en scène:	
COLLABORATEURS DE CRÉATION	
Acteurs:	
Directeur de production:	
Chef opérateur:	
Ingénieur du son:	
Chef décorateur:	
Chef costumier:	
Chef monteur image:	
Mixeur son:	
Chef monteur son:	

## FICHE N° 5 - BUDGET RECAPITULATIF

TITRE DU FILM	:	
	Total	DEPENSES BELGES*
<ol> <li>Droits artistiques (hors auteurs ci-dessous):</li> <li>Equipe technique (hors producteurs ci-dessous)</li> <li>Interprétation:</li> <li>Charges sociales afférentes:</li> <li>Décors et Costumes:</li> <li>Transports / défraiement /régie:</li> <li>Moyens techniques:</li> <li>Pellicules et laboratoires:</li> <li>Assurances et divers:</li> </ol>	:	
Sous-Total A:		
10. Auteur(s) (max. 10% de A):		
Sous total B:		
11. Producteurs (max. 10% de B):		
Sous total C:		
12. Frais généraux (max. 7% de C):		
TOTAL GENERAL (HORS TVA) (D):		
Date et lieu:		

Nom des producteurs-délégué et exécutif et signatures:

<sup>\*</sup> Dépenses au bénéfice d'une personne physique ou morale résidant fiscalement en Belgique hors toute forme de valorisation (tout apport en matériel et en industrie d'une partie prenante à l'œuvre audiovisuelle au financement de ladite œuvre) et de participation (apport de tout ou partie de la rémunération d'une partie prenante à l'œuvre audiovisuelle au financement de ladite œuvre).

### FICHE N° 5 bis - BUDGET DETAILLE

	TITRE	ĐU	FILM	:
--	-------	----	------	---

Budget détaillé sous forme libre avec distinction entre dépenses belges et autres et en spécifiant éventuellement les regroupements de postes réalisés au budget récapitulatif.

Tout ce qui apparaît dans le plan de financement est exclusivement consacré à la production, y compris les cessions (récapitulées en fiche n°7) qui n'entrent pas dans les recettes.

## FICHE N° 6 - PLAN DE FINANCEMENT

TIT	RE DU FILM:	
		EUROS
- P/	ART BELGE:	%
- P#	ART ETRANGERE: pays: pays: pays:	% % %
		100,00%
<b>A</b> -	PART COPRODUCTION BELGE:	
		Euros
I.	Apport sollicité auprès du Ministère de la Communauté française de Belgique:	
II.	Apport producteur(s) belge(s): - Fonds propres - Frais généraux -	
III.	Participations:	
IV.	Apports coproducteurs B:	
	- -	
V.	Crédits:	

- Aut	res prêts:	
sous	S TOTAL PART BELGE:	CREDITS PONTS:
	-	
	-	
Χ.	Divers:	
	5.	
	-	
	-	
IX.	Aides européennes:	
	-	
	- -	
VIII.	Cessions:	
	- -	
	-	
V11.	Apports d'organismes divers dont le financement ne prévoit pas de rétribut	ion:
\	Apports diarganismos divers dent le	
	-	
	The second secon	
fi	nancement prévoit une rétribution: Apport Tax shelter	
	pports d'organismes divers dont le	

B -	PART COPRODUCTION ETRANGE	<b><u>RE</u></b> : (scinder part production et cessions)
	Apports producteur(s) étranger(s):	(par pays)
I.	Société:	Pays:
	Fonds propres: Aide d'état : Participation: Coproduction TV: Frais généraux: Crédits: Cessions: Apports européens: Divers:	
II.	Société:	Pays:
	Fonds propres: Aide d'état : Participation: Coproduction TV: Frais généraux: Crédits: Cessions: Apports européens: Divers:	
III.	Société:	Pays:
	Fonds propres: Aide d'état : Participation: Coproduction TV: Frais généraux: Crédits: Cessions: Apports européens: Divers:	
COF	PRODUCTION ETRANGERE:	
sou	S TOTAL PART Date et lieu:	
Non	ns des Producteurs délégué et exécu	tif et signatures:

# FICHE N° 7 - PLAN RECAPITULATIF DE REPARTITION DES CESSIONS

Lister par pays:

- le type de droits cédés: Salles - TV - Vidéo - Autres exploitations

- la durée des contrats:
- la proportion des droits cédés:

### **TOTAUX DES CESSIONS:**

Euros

A. Part belge:
B. Part étrangère:
dont Coproducteurs
I:
II:

III:

-----

**TOTAL GENERAL: A+B** 

Date et lieu:

Nom du Producteur assurant la bonne fin et signature:

#### **SYNOPSIS**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

Le Ministre-Président,

#### R. DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance,

**Mme A. GREOLI** 

Annexe 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles : Liste des lieux de diffusion reconnus

Annexe 7 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles : Liste des lieux de diffusion reconnus

#### **BIBLIOTHEQUES**

Bibliothèque spéciale de l'Oeuvre Nationale des Aveugles ASBL

Bibliothèque spéciale "La Lumière"

Bibliothèque spéciale de la Ligue Braille

Bibliothèque principale de la ville de Mons -CCJ

Bibliothèque publique principale pour l'arrondissement de Huy

Bibliothèque principale communale de Seraing

Bibliothèque principale de Mouscron ASBL

Bibliothèque principale communale de Verviers

Bibliothèque principale de la Province de Liège

Bibliothèque principale communale de Charleroi

Bibliothèque principale de la Ville d'Ath

Bibliothèque principale de la Province de Hainaut

Bibliothèque principale provinciale (Arrondissement de Soignies)

Bibliothèque principale de la Ville de Bruxelles (I) (Riches-Claires)

Bibliothèque principale de la Province de Namur

Bibliothèque principale de la ville de Tournai

Bibliothèque principale de la ville de Bruxelles (II) (Bockstael)

Bibliothèque principale communale de Morlanwelz

Bibliothèque locale-pivot de l'Université du Travail

Bibliothèque locale de Fleurus ASBL

Bibliothèque locale communale de Châtelet

Bibliothèque locale communale de Courcelles

Bibliothèque locale communale d'Anderlues

Bibliothèque locale communale de Fontaine l'Evêque

Bibliothèque locale communale de Montigny-le-Tilleul

Bibliothèque publique locale de Chiny

Bibliothèque locale communale de Floreffe - Franière

Bibliothèque locale communale de Couvin

Bibliothèque locale communale d'Andenne

Bibliothèque locale communale de Charleroi

Bibliothèque locale communale d'Assesse

Bibliothèque locale communale de Pont-à-Celles

Bibliothèque locale communale de Havelange

Bibliothèque, Ludothèque Publiques et EPN de Rouvroy - ASBL

Bibliothèque locale communale de Mettet

Bibliothèque locale communale de Dinant

Bibliothèque locale communale de Florennes

Bibliothèque locale communale de Rochefort

Bibliothèque locale communale d'Yvoir

Bibliothèque locale communale de Jemeppe-sur-Sambre

Bibliothèque locale communale de Durbuy - Barvaux

Bibliothèque locale communale de Saint-Ghislain

Bibliothèque locale communale de Blaton (Bernissart)

Bibliothèque locale communale de Boussu

Bibliothèque locale communale de Seneffe

Bibliothèque locale communale de Manage

Bibliothèque locale communale de Chapelle-lez-Herlaimont

Bibliothèque locale communale de Morlanwelz

Bibliothèque locale provinciale (Réseau de La Louvière)

Bibliothèque locale communale de Braine-le-Comte

Bibliothèque locale communale de Frameries

Bibliothèque locale communale de Soignies

Réseau local montois-Bibliothèque locale-pivot de la Ville de Mons-CCJ

Bibliothèque locale communale d'Arlon

Bibliothèque locale communale de Nassogne

Bibliothèque locale communale de Farciennes

Bibliothèque publique locale de Bertrix ASBL

Bibliothèque publique de Saint-Hubert/Wellin ASBL

Bibliothèque locale communale de Neufchâteau

Bibliothèque publique locale de Florenville-Chiny ASBL

Bibliothèque locale communale de Libramont-Chevigny

Bibliothèque locale communale d'Aubange-Musson

Bibliothèque locale communale de Theux

Bibliothèque locale communale de Virton

Bibliothèque locale communale de Sambreville

Bibliothèque publique de Vielsalm ASBL

Bibliothèque publique locale de Bastogne ASBL

Bibliothèque locale communale de Thuin

Nouvelle Bibliothèque publique Les Comtes de Hainaut-AFIC

Bibliothèque publique locale de Woluwe-Saint-Lambert - Siège Saint-Henri ASBL

Bibliothèque locale communale de Sprimont

Bibliothèque locale communale de Seraing

Bibliothèque locale communale de Chaudfontaine-Embourg

Centre Multimédia Don Bosco de Liège ASBL

Bibliothèque locale - ville de Liège

Bibliothèque locale de la Province de Liège

Bibliothèque locale communale du centre (Court-Saint-Etienne)

Bibliothèque locale communale de Tubize

Bibliothèque locale communale de Genappe

Bibliothèque locale communale de Braine-l'Alleud

Bibliothèque locale d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (Section du Douaire)

Bibliothèque locale communale de Rixensart

Bibliothèque locale communale de Malmédy-Waimes

Bibliothèque locale communale de Saint-Josse-ten-Noode

Bibliothèque locale-pivot libre de Waremme

Bibliothèque locale communale d'Uccle

Bibliothèque locale communale de Watermael Centre

Bibliothèque locale communale francophone de Woluwé-St-Pierre

Bibliothèque communale Romain Rolland (Evere)

Bibliothèque locale communale de Jette

Bibliothèque publique de Berchem-Sainte-Agathe ASBL

Bibliothèque locale communale de Koekelberg

Bibliothèque locale communale d'Anderlecht

Bibliothèque locale communale de Saint-Gilles

Bibliothèque locale communale d'Etterbeek

Bibliothèque locale de la ville de Bruxelles (II)

Bibliothèque locale de la Ville de Bruxelles (I)

Bibliothèque locale communale de Wavre

Bibliothèque locale communale de Limbourg

Bibliothèque locale communale de Namur

Bibliothèque locale communale de Stavelot

Bibliothèque locale communale de Colfontaine

Bibliothèque locale communale d'Ourthe-Amblève (Aywaille - Comblain-au-Pont)

Bibliothèque communale locale-pivot du centre (Gilly)

Bibliothèque locale communale de Jalhay

Bibliothèque locale communale de Spa

Bibliothèque publique locale adoptée de Thimister Clermont ASBL

Bibliothèque locale communale d'Aubel

Bibliothèque locale communale du centre (Olne)

Bibliothèque locale communale de Pepinster

Bibliothèque locale communale de Plombières

Bibliothèque locale d'Anthisnes ASBL

Bibliothèque locale communale de Baelen

Bibliothèque locale communale de Hannut-Lincent

Bibliothèque locale communale de Dison

Bibliothèque locale communale de Verviers

Bibliothèque publique Saint Victor ASBL (Bassenge)

Bibliothèque locale communale d'Oupeye

Bibliothèque locale communale de Herve

Bibliothèque locale communale de Visé

Bibliothèque publique de Wanze

Bibliothèque publique locale de Huy - Unité centrale

Bibliothèque locale communale d'Engis

Bibliothèque locale communale d'Ans

Bibliothèque locale communale de Flémalle

Bibliothèque locale communale de Waremme

Bibliothèque locale communale de Gembloux

Bibliothèque locale communale de Welkenraedt

Bibliothèque locale publique de Brunehaut ASBL

Bibliothèque locale de Nivelles

Bibliothèque locale communale de Silly

Centre culturel de Doische ASBL

Bibliothèque locale communale d'Erquelinnes

Bibliothèque publique d'Habay-la-Neuve

Bibliothèque locale communale d'Ath

Bibliothèque locale communale de Fléron

Bibliothèques publiques libres de Visé

Bibliothèque locale de Saint-Léger

Bibliothèque communale de Paliseul

Bibliothèque communale d'Ecaussinnes

Bibliothèque locale communale de Péruwelz

Bibliothèque locale communale de Lessines

Bibliothèque communale de Anhée

Bibliothèque locale communale de Bièvre

Centre de Lecture publique d'Antoing ASBL

Centre de Lecture publique de Comines-Warneton ASBL

Bibliothèque locale communale de La Hulpe

Bibliothèque locale communale de Jodoigne

Bibliothèque locale de Mouscron ASBL

Bibliothèque locale communale de Celles

Bibliothèque locale communale de Lasne

Bibliothèque locale communale de Ciney

Centre de Lecture publique de Mont-de-l'Enclus

Réseau Louviérois - Bibliot. locale-pivot communale de Strepy Bracquegnies

Bibliothèque locale communale d'Auderghem

Bibliothèque locale communale de Pecq

Centre de Lecture publique d'Estaimpuis ASBL

Bibliothèque locale communale de Herstal

Bibliothèque locale communale de Dour

Bibliothèque locale communale d'Etalle

Bibliothèque de Flobecq - ASBL

Bibliothèque locale communale de Gesves

Bibliothèque locale communale de La Bruyère

Bibliothèque locale communale de Marchin et Modave

Bibliothèque locale-pivot de Nalinnes-Centre (Ham-sur-Heure-Nalinnes)

Bibliothèque locale communale de Tournai

Bibliothèque locale communale de Quiévrain

Bibliothèque locale communale de Quaregnon

Bibliothèque locale communale de Bouillon

Bibliothèque locale communale de Rumes

Bibliothèque locale communale de Beloeil (Basècles)

Bibliothèque locale communale de Hotton

Bilbiothèque locale communale d'Enghien

Bibliothèque locale communale de Frasnes-lez-Anvaing

Bibliothèque locale communale de Schaerbeek

Bibliothèque locale communale de Leuze-en-Hainaut

Bibliothèque locale communale francophone d'Ixelles

Bibliothèque itinérante de la Province de Liège

Bibliothèque itinérante de la Province de Namur

Bibliothèque itinérante de la Province de Hainaut

Bibliothèque itinérante de la Province de Luxembourg

Bibliothèque dépôt de Sart

Bibliothèque locale communale de Lierneux

Bibliothèque filiale libre (Maximilien Kolbe)

Bibliothèque filiale libre de Stembert

Bibliothèque communale filiale de Saint-Georges sur Meuse

Bibliothèque filiale libre de Bomel

Bibliothèque communale de Saint-Servais

Bibliothèque communale de Ramet

Bibliothèque communale de Berloz

Bibliothèque communale de Mons-lez-Liège

Bibliothèque communale-filiale de Wasmes

Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale de FEXHE

Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale de FAIMES

Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale FAIMES

Bibliothèque publique libre de Hesbaye-filiale de Geer

Centre documentaire Sainte-Croix (filiale) ASBL

Bibliothèque communale filiale de Crisnée

Bibliothèque publique de Burdinne

Bibliothèque libre Saint-Hadelin - filiale

Bibliothèque locale communale-filiale de Waimes

Bibliothèque communale-filiale de Trois-Ponts

Bibliothèque communale filiale de Seraing (Val)

Bibliothèque publique de Braives

Bibliothèque communale-filiale de Stoumont

Bibliothèque communale-filiale d'Hermée

Bibliothèque communale des Trixhes

Bibliothèque filiale d'Ensival

Bibliothèque communale-filiale de Francorchamps

Bibliothèque publique de Héron

Bibliothèque communale filiale d'Engis-centre

bibliothèque communale-filiale de Bomel

Bibliothèque locale communale-filiale de Comblain-au-Pont

Bibliothèque communale-filiale d'Alleur

Bibliothèque filiale spécialisée du Grand Séminaire

Bibliothèque communale des Awirs

Bibliothèque communale-filiale de Comblain (Poulseur)

Centre de documentation de l'Ourthe moyenne

Bibliothèque filiale d'Orgeo

Bibliothèque communale d'Oreye

Bibliothèque libre du Centre civique de Kappelleveld - filiale

Temps Libre (1200 Bruxelles)

Bibliothèque Sainte-Famille - filiale

Bibliothèque Saint-Lambert - filiale

Bibliothèque libre d'Uccle- HOMBORCH - dépôt

Bibliothèque communale-filiale d'Uccle-centre

Bibliothèque communale-filiale de Boitsfort-Centre (section jeunesse et ludo)

Bibliothèque communale-filiale de Joli-Bois

Bibliothèque communale-filiale du Chant d'oiseau

Bibliothèque communale filiale de Rémicourt "J. Charlier"

Bibliothèque communale de Waremme filiale de Longchamps

Bibliothèque publique filiale Sainte Julienne

Bibliothèque communale-filiale Bruegel

Bibliothèque communale-filiale (Brand Whitlock + dépôt Catteau)

Bibliothèque communale-filiale (Charles Janssen )

Bibliothèque communale-filiale (Suzanne Lippens)

Bibliothèque communale-filiale pédagogique (Michelle Salengros)

Bibliothèque communale-filiale (Jean Muno)

Bibliothèque publique filiale (Centre de Services Peterbos)

Bibliothèque communale Brux I-filiale de Haren

Bibliothèque jeunesse d'Incourt

Bibliothèque communale-filiale (Fernand Brunfaut)

Bibliothèque communale-filiale (Mutsaard)

Bibliothèque communale Brux II-filiale de Neder-Over-Hembeek

Bibliothèque communale-filiale (Thomas Owen)

Bibliothèque - filiale (Notre Dame)

Bibliothèque-filiale de Bierges

Bibliothèque communale-filial (Adolphe Max)

Bibliothèque publique filiale Saint-Remacle

Bibliothèque Publique libre de Wavre (filiale)

Bibliothèque communale-filiale de Jupille

Bibliothèque communale-filiale de Chênée-Thiers

Bibliothèque communale-filiale de Grivegnée

Bibliothèque communale-filiale de Wandre

Bibliothèque communale-filiale d'Outremeuse

Bibliothèque publique filiale Saint-Barthelemy

Bibliothèque communale-filiale de Fétinne

Bibliothèque Scientifique et Technique

Bibliothèque communale-filiale de Beaufays

Bibliothèque communale-filiale de Vaux-sous-Chevremont

Bibliothèque filiale (Mille et une pages)

Bibliothèque communale-filiale de Boncelles

Bibliothèque filiale de Jemeppe

Bibliothèque publique filiale Sainte Walburge

Bibliothèque communale - filiale de Wisterzée

Bibliothèque communale-filiale d'Ougrée

Bibliothèque filiale de Froidmont

Bibliothèque publique François de Troyer ASBL - Filiale

Bibliothèque d'Ottignies-filiale de Louvain-la-Neuve

Bibliothèque communale-filiale de Lillois

Bibliothèque communale-filiale de Droixhe-Bressoux

Bibliothèque communale-filiale de Rebecq

Bibliothèque communale Culture et Loisirs (filiale)

Bibliothèque communale-filiale des Rivageois (Fragnée)

Bibliothèque communale-filiale de Xhovemont

Bibliothèque communale-filiale de Saint-Gilles

Bibliothèque communale-filiale de Sclessin-Cointe

Bibliothèque communale-filiale du Thier-à-Liège

Bibliothèque communale-filiale du Nord (Saint-Léonard)

Bibliothèque communale-filiale de Tubize (Clabecq)

Bibliothèque communale-filiale de Havré

Bibliothèque communale - filiale de Beloeil

Bibliothèque libre-filiale Loisirs et Culture à Ath (CLP)

Bibliothèque communale-filiale de Presgaux

Bibliothèque filiale libre (Notre-Dame de la Tombe)

Bibliothèque publique de Wanfercée-Baulet

Bibliothèque publique de Lambussart (filiale)

Bibliothèque libre - Diathèque-M.A.C.C.

Bibliothèque communale-filiale de Naast

Bibliothèque circulante de la Ville de Mons

Bibliothèque communale de Virton

Bibliothèque communale de Souvret-filiale (adultes)

Bibliothèque communale-filiale de Gaurain-Ramecroix

Bibliothèque communale-filiale de Trazegnies

Bibliothèque communale-filiale d'Halanzy

Bibliothèque communale-filiale de Cuesmes

Comptoir de la Bibliothèque de la Ville de Mons-C.C.J. (Mons-Centre)-filiale

Bibliothèque communale-filiale de Jumet

Biblio. de Mouscron-filiale d'Herseaux

Bibliothèque adoptée-filiale de Jamoigne

Bibliothèque libre-filiale de Muno (Saint-Barthélemy)

Bibliothèque communale-filiale de Gosselies

Bibliothèque communale-filiale de Florenville (Villers-devant-Orval)

Bibliothèque communale de Souvret-filiale (jeunesse)

Bibliothèque communale de Soiron

Bibliothèque communale-filiale de la Hestre

Bibliothèque filiale communale de Tamines

Bibliothèque communale-filiale de Wasmuel

Bibliothèque communale-filiale de Piéton

Bibliothèque communale-filiale de Jambes-centre

Bibliothèque d'Arquennes - filiale

Bibliothèque communale-filiale de Quevaucamps

Bibliothèque publique-filiale André Henin ASBL

Bibliothèque filiale du Cerist

Bibliothèque communale-filiale de Carnières

Bibliothèque de Mouscron-filiale de Dottignies

Bibliothèque publique libre-filiale d'Houffalize

Bibliothèque communale-filiale de Bertogne

Bibliothèque communale-filiale de Templeuve

Pédagothèque communale (7100 La Louvière)

Bibliothèque communale-dépôt de Ninane

Bibliothèque communale-dépôt d'Aubange

Bibliothèque dépôt (Ecole de Sart)

C. L. P. d'Antoing-dépôt de Maubray-Ancienne Maison communale

Bibliothèque Spéciale pour la jeunesse (1083 Bruxelles)

C. L. P. d'Antoing-dépôt de Péronnes

Bibliothèque-dépôt de Gérouville

Bibliothèque dépôt de Ahin

Bibliothèque communale-dépôt de Tangissart

Bibliothèque communale - dépôt de Rachecourt

Bibliothèque de Mouscron-dépôt du Tuquet

Bibliothèque libre-dépôt d'Houdemont

Bibliothèque de Mouscron-dépôt de Luingne

Bibliothèque communale-dépôt de Ethe

Bibliothèque - dépôt de Forges

Bibliothèque publique-dépôt Saint-Lambert

Bibliothèque communale dépôt de Ghlin

Bibliothèque publique-dépôt Saint-Joseph

Bibliothèque libre-dépôt d'Habay-la-Vieille

Bibliothèque communale du centre (Latour)-dépôt

Bibliothèque libre-dépôt (Heures Joyeuses)

Bibliothèque-dépôt d'Harnoncourt

Bibliothèque-dépôt de Dampicourt

Bibliothèque publique libre-dépôt de Chênée-Thiers

Bibliothèque-dépôt de Robelmont

Bibliothèque libre-dépôt de Rulles

Bibliothèque d'Habay-dépôt de Marbehan

Bibliothèque adoptée Saint-Paul

Bibliothèque communale-dépôt de Tubize (Saintes)

Bibliothèque des Collines tournaisiennes

Bibliothèque Sacré Coeur

Bibliothèque communale-dépôt de Haine-Saint-Pierre

Bibliothèque communale-dépôt de Bracquegnies

Bibliothèque communale-dépôt de Saint-Vaast

Bibliothèque communale-dépôt de Trivières

Bibliothèque - dépôt ("Culture et loisirs")

Bibliothèque communale-dépôt de Houdeng-Goegnies

Ludothèque communale "Sacajoujou"

Bibliothèque libre du Centre de Traumatologie et Réadaptation - dépôt

Bibliothèque libre-dépôt (Saint-Amand)

Bibliothèque communale-dépôt de Godarville

Service prêts de livres à domicile pour personnes âgées et/ou handicapées (7060 Soignies)

Bibliothèque de Ligne

Bibliothèque communale-dépôt de Bois-d'Haine

Bibliothèque libre dépôt du club des Tanneurs

Bibliothèque communale-dépôt de Familleureux

Bibliothèque communale-dépôt de Seneffe (Feluy)

Bibliothèque communale-dépôt de Baisieux

Bibliothèque communale-dépôt d'Hornu

Bibliothèque libre-dépôt des familles

Bibliothèque libre-dépôt de Sirault

Bibliothèque publique-dépôt (Christ-Roi)

Bibliothèque communale-dépôt de Ghlin

Bibliothèque communale-dépôt de Wellin

Bibliothèque libre-filiale de Mortehan

Bibliothèque communale-dépôt de Bousval

Bibliothèque communale-dépôt d'Ophain

Bibliothèque libre-dépôt de Mourcourt

Bibliothèque libre-dépôt de Vezon

Bibliothèque libre d'Hyon-dépôt

Bibliothèque libre-dépôt Notre Dame de Messines

Bibliothèque communale-dépôt de Froidmont

Bibliothèque Saint Remy

Bibliothèque et ludothèque de la jeunesse (dépôt)

Bibliothèque libre du Sacré-Coeur - dépôt

Bibliothèque communale-dépôt de Flénu

Bibliothèque communale-dépôt de Nimy

Bibliothèque communale-dépôt d'Harmignies

Bibliothèque communale-dépôt d'Obourg

Bibliothèque libre-dépôt (Saint-Paul)

Bibliothèque (dépôt) LA CONCORDE

Bibliothèque - dépôt de Thieusies

Bibliothèque communale-dépôt de Horrues

Bibliothèque Saint Gery

Bibliothèque communale - dépôt de Lesdain

Bibliothèque publique de Deux-Acren (dépôt)

Bibliothèque - dépôt de Dampremy

Bibliothèque communale - dépôt de Chaineux

Bibliothèque communale-dépôt de Couillet

Bibliothèque communale-dépôt de Henri-Chapelle

Filiale de Bruyères : "le paradis des livres"

Bibliothèque communale-dépôt de Membach

Bibliothèque-dépôt de Lodelinsart

Bibliothèque-dépôt de Polvez

Bibliothèque communale (dépôt) de Fonds-de-Loup

Bibliothèque communale (dépôt) du centre

Bibliothèque-dépôt de Lalue

C. L. P. de Comines-Warneton ASBL - dépôt de Warneton

C. L. P. de Comines-Warneton asbl - dépôt de Houthem

Bibliothèque d'Anvaing (dépôt)

Bibliothèque - dépôt de Goutroux

Bibliothèque - dépôt de Monceau-sur-Sambre

Bibliothèque du Château-dépôt de Mont-sur-Marchienne

Bibliothèquel communale - dépôt Saint-Nicolas

Bibliothèque communale-dépôt de Vivegnis

Bibliothèque communale-dépôt d'Heure-le-Romain

Bibliothèque communale-dépôt d'Hermalle-sous-Argenteau

Bibliothèque communale (dépôt) (Espace Livre Plaisir)

Bédéothèque de la Maison de la Laïcité - dépôt

Bibliothèque communale Jeunesse-dépôt

C. L. P. de Comines-Warneton ASBL - dépôt de Ploegsteert

Bibliothèque communale-dépôt de Sourbrodt/Robertville

Bibliothèque communale-dépôt de Temploux

Bibliothèque communale-dépôt de Malonne

Bibliothèque de Flawinne

Bibliothèque communale-dépôt de Sauvenière

Bibliothèque communale-dépôt de Bossière

Bibliothèque communale-dépôt d'Arsimont

Bibliothèque communale-dépôt de Falisolle

Bibliothèque communale-filiale de Basse-Bodeux

Bibliothèque communale-dépôt de Velaine

Bibliothèque publique de Floreffe centre - dépôt

C. L. P. de Comines-Warneton asbl "Le Bizet"

Bibliothèque communale-dépôt de Faymonville

Bibliothèque adoptée-dépôt de Grand-Rechain

Bibliothèque de Marbaix-la-Tour (dépôt)

Bibliothèque communale-dépôt Sougné-Remouchamps

Bibliothèque communale-dépôt de Aywaille (Harzé)

Bibliothèque communale-dépôt de Ham-sur-Sambre

Bibliothèque communale-dépôt de Spy

Bibliothèque paroissiale de Nalinnes ASBL (dépôt)

Bibliothèque communale-dépôt de Juslenville

Bibliothèque communale-dépôt de la Reid

Bibliothèque communale-dépôt de Polleur

Bibliothèque paroissiale de Jamioulx ASBL (dépôt)

Bibliothèque de Ham-sur-Heure (dépôt)

C.L.P. d' Estaimpuis-dépôt de Nechin

Bibliothèque libre-dépôt de Bruyères

Bibliothèque communale dépot de Momalle (Remicourt)

Bibliothèque communale - dépôt de Bouffioulx

Bibliothèque communale de Hesbaye-dépôt de Rémicourt

Bibliothèque communale de Wangenies

BCD Immaculée Conception (dépôt)

Bibliothèque communale-dépôt de Thiméon

Bibliothèque communale - dépôt d'Obaix

C.L.P. d' Estaimpuis-dépôt de Saint-Léger

Bibliothèque communale-dépôt d'Ans-Plateau

Collège St-Louis Waremme (BCD dépôt libre)

Bibliothèque communale d'Escanaffles

Bibliothèque publique libre de Hesbaye-dépôt communal

Bibliothèque communale du Transvaal

Bibliothèque de droit privé - (dépôt) de Racour

Bibliothèque communale-dépôt de Lincent

Bibliothèque communale-dépôt de Thuin(Gozée)

Bibliothèque communale de la Chasse Royale

Bibliothèque communale-dépôt de Sendrogne

Service de prêt aux personnes âgées et handicapées

Bibliothèque communale de la Cité (dépôt)

Bibliothèque communale-dépôt des Six-Bonniers

Institut Notre Dame - Waremme BCD dépôt libre

Bibliothèque communale-dépôt de Ben

Bibliothèque libre dépôt (Marie-Thérèse)

Bibliothèque dépôt libre Notre Dame (Visé)

Bibliothèque communale-dépôt ("Jean Donnay")

Bibliothèque communale-dépôt de Cheratte Bas

Bibliothèque communale-dépôt de Richelle

Bibliothèque communale-dépôt de Ransart

Bibliothèque communale-dépôt de Gouy-lez-Piéton

Bibliothèque - dépôt de Montignies-sur-Sambre

Bibliothèque communale - dépôt de Landelies

Bibliothèque communale de Velaines

Bibliothèque communale-dépôt de Forchies

Bibliothèque communale-dépôt de Loncin

Bibliothèque communale-dépôt de Leernes

Bibliothèque communale de Pottes

Bibliothèque communale-dépôt de Xhendremael

Bibliothèque dépôt de Clermont-sous-Huy

Bibliothèque communale-dépôt de Vierset-Barse

Centre de Lecture publique de Hannut - (Itinérante)

Service de la Lecture publique

Centre de Lecture publique de Libramont - (Itinérante)

Centre de Lecture publique de Gembloux - (Itinérante)

Réserve centrale du Réseau public de Lecture de la Communauté française (Réserve centrale)

Bibliothèque publique centrale de la Communauté française

Bibliothèque centrale de Bruxelles-Capitale

Bibliothèque centrale de la Province de Namur

Bibliothèque centrale de la Province de Luxembourg

Opérateur d'appui de la Province de Hainaut

Bibliothèque Centrale de la Province de Liège

Centre Steeman Bibliothèque des Littératures d'Aventures (BILA)

#### **CENTRES CULTURELS**

ASBL Centre culturel d'Aiseau-Presles

ASBL Centre culturel d'Ans

ASBL "Cultur'Ama" Centre culturel d'Amay

ASBL Centre culturel d'Andenne

ASBL "Escale du Nord", Centre culturel d'Anderlecht

ASBL "La Bourlette" Centre culturel d'Anderlues

ASBL Centre culturel d'Ourthe et Meuse

ASBL Foyer socio-culturel d'Antoing

ASBL Maison de la Culture d'Arlon

ASBL Maison culturelle de Ath

ASBL Centre culturel d'Aubange

ASBL Centre culturel de Bastogne

ASBL Centre culturel de BEAURAING

ASBL Centre culturel de la Vallée de Nethen

ASBL Foyer culturel de Beloeil

ASBL "Le Fourquet", Centre culturel Berchemois

ASBL Centre culturel de Bertrix

ASBL Centre culturel de Bièvre

ASBL Centre culturel de Boussu

ASBL Centre culturel de Braine-L'Alleud

ASBL Centre culturel de Braine-Le-Comte

ASBL Centre culturel de Braives-Burdinne

ASBL "ACC" Association des Centres cuturels de la CF de Belgique

ASBL Concertation des Centres culturels bruxellois

ASBL Centre culturel de Bruxelles Nord

ASBL Foyer culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont

ASBL "L'EDEN" Centre culturel de Charleroi

ASBL Centre culturel de Chênée

ASBL "Sud-Haina" Centre culturel de sportif de Chimay

ASBL Centre culturel du Beau Canton - Chiny-Florenville

ASBL Centre culturel de Ciney

ASBL Centre culturel de Colfontaine

ASBL Centre culturel MJC de Comines-Warneton

ASBL "La Posterie" Centre culturel de Courcelles

ASBL Centre culturel du Brabant Wallon

ASBL "Christian Colle" Centre culturel de Couvin

ASBL Centre culturel de Dinant

ASBL Centre culturel de Dison

- ASBL Centre culturel de Doische
- ASBL Foyer culturel de Durbuy
- ASBL "Ecrin" Centre culturel d'Eghezée
- ASBL "Maison JONATHAS", Centre culturel d'Enghien
- ASBL Centre culturel d' Engis
- ASBL "Espace Senghor", Centre culturel d'Etterbeek
- ASBL Centre culturel d'Evere
- ASBL Centre culturel de Farciennes
- ASBL Centre culturel de Flémalle
- ASBL "Fleurus Culture" Centre culturel
- ASBL "Pays des Collines" Centre culturel
- ASBL Centre culturel de Floreffe
- ASBL Foyer culturel de Florennes
- ASBL Centre culturel de l'Entité fossoise
- ASBL Centre culturel de Frameries
- ASBL "La Villa", Centre culturel de Ganshoren
- ASBL Centre culturel de Gembloux
- ASBL Centre culturel de Genappe
- ASBL Centre culturel de Gerpinnes
- ASBL Centre culturel de Habay
- ASBL Centre culturel de HANNUT
- ASBL Centre culturel local Hastiere
- ASBL Centre culturel d'Havelange
- ASBL Centre culturel de Hotton
- ASBL Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
- ASBL "CLI" Centre de Loisir et d'Information
- ASBL "ASTRAC" Réseau des Centres culturels de la CF Wallonie-Bruxelles
- ASBL "Centre Armillaire" Centre culturel de Jette
- ASBL Centre culturel de Jodoigne
- ASBL Foyer culturel de Jupille-Wandre
- ASBL Centre culturel régional du Centre
- ASBL Centre culturel J. Faucon
- ASBL "René Magritte" Centre culturel
- ASBL Centre culturel Leuze-En-Hainaut
- ASBL Centre culturel Libramont-Chevigny
- ASBL "Les Chiroux" Centre culturel
- ASBL Foyer culturel de Manage
- ASBL "Culture et Vie en Marche" Maison de la Culture Famenne-Ardenne
- ASBL Centre culturel de Marchin
- ASBL "En Thiérache" Centre culturel de Momignies
- ASBL "Le Sablon" Centre culturel
- ASBL centre culturel Mouscronnois
- ASBL "Théâtre de Namur" Centre culturel régional de Namur
- ASBL Centre culturel de Nassogne
- ASBL Centre culturel d'Ottignies-LLNeuve (Ferme du Douaire)
- ASBL Foyer culturel de Peruwelz
- ASBL Foyer culturel de Perwez
- ASBL Foyer Socio-culturel de Philippeville
- ASBL Maison culturelle de Quaregnon
- ASBL Centre culturel de Rebecq

ASBL Centre culturel de Remicourt

ASBL Foyer culturel de Rixensart

ASBL Centre culturel des Roches

ASBL Centre culturel de Saint-Georges

ASBL Foyer culturel de Saint-Ghislain

ASBL Centre culturel Jacques Franck

ASBL "Crac's" Centre culturel de Sambreville

ASBL Centre culturel de Schaerbeek

ASBL Centre culturel de Seraing

ASBL Centre culturel de Silly

ASBL "Terre chevrotine" Centre culturel de Sivry-Rance

ASBL Centre culturel de Soignies

ASBL Centre culturel de Soumagne

ASBL Centre culturel de Spa

ASBL "Henri Simon" Foyer culturel

ASBL Centre culturel de Stavelot

ASBL Centre culturel de Theux

ASBL "Maison de la Tour" Centre culturel de Thuin

ASBL Centre culturel Rossignol-Tintigny

ASBL Maison de la Culture de Tournai

ASBL Culture.wapi

ASBL Centre culturel de Tubize

ASBL Centre culturel régional de Verviers

ASBL "Action Sud" Centre culturel de l'arrondissement de Philippeville

ASBL Centre culturel de Walcourt

ASBL Centre culturel de Wanze

ASBL Centre culturel de Waremme

ASBL "Espace Bernier" Centre culturel de Waterloo

ASBL "La Vénerie", Centre culturel de Watermael-Boitsfort

ASBL Centre culturel de Welkenraedt

ASBL "WOLUBILIS", Centre culturel de Woluwé-St-Lambert

#### **MUSEES**

#### **GRAND CURTIUS**

MUSEE BRUXELLOIS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL - LA FONDERIE

MUSEE DE LA VILLE DE BRUXELLES - MAISON DU ROI

MUSEE DE L'HOPITAL NOTRE-DAME A LA ROSE

MUSEE DU MALGRE-TOUT

MUSEE FELICIEN ROPS - PROVINCE DE NAMUR

MUSEE PROVINCIAL DES ARTS ANCIENS DU NAMUROIS - TRESOR D'OIGNIES

MUSEES DE L'ULG - AQUARIUM - MUSEUM

PREHISTOSITE DE RAMIOUL - MUSEE DE LA PREHISTOIRE EN WALLONIE

**ART & MARGES MUSEE** 

**BAL - BEAUX-ARTSLIEGE** 

BIBLIOTHECA WITTOCKIANA - MUSEE DU LIVRE ET DE LA RELIURE

DOMAINE DU FOURNEAU SAINT-MICHEL

**ECOMUSEE DU BOIS-DU-LUC** 

**ESPACE GALLO-ROMAIN** 

LE BOIS DU CAZIER

**MADMUSEE** 

MAISON DE LA METALLURGIE ET DE L'INDUSTRIE DE LIEGE

MAISON D'ERASME

MAISON DU PATRIMOINE MEDIEVAL MOSAN

MUSEE DE LA CERAMIQUE D'ANDENNE

MUSEE DE LA VIE WALLONNE

MUSEE DE LOUVAIN-LA-NEUVE

MUSEE DES TRANSPORTS EN COMMUN AU PAYS DE LIEGE

MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE ET VIVARIUM

MUSEE DU VERRE

MUSEE EN PICONRUE - MUSEE DIOCESAIN D'ETHNOLOGIE RELIGIEUSE ET DES LEGENDES EN

**ARDENNE** 

**ET LUXEMBOURG** 

MUSEE GAUMAIS

MUSEE IANCHELEVICI

MUSEE INTERNATIONAL DU CARNAVAL ET DU MASQUE

MUSEE JUIF DE BELGIQUE

MUSEES DE L'ULB - ECOMUSEE DU VIROIN

CENTRE DE LA MARIONNETTE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

INSECTARIUM JEAN LECLERCQ - HEXAPODA

MAISON DE L'IMPRIMERIE ET DES LETTRES DE WALLONIE

MUSEE ARCHEOLOGIQUE

MUSEE BELGE DE LA FRANC-MACONNERIE

MUSEE COMMUNAL DE HERSTAL

MUSEE DE FOLKLORE "LEON MAES"

MUSEE DE LA FAMENNE - MUSEE VAN DEN ABEELE

MUSEE DE LA RUBANERIE COMINOISE

MUSEE DE LA VILLE D'EAUX

MUSEE DE L'EAU ET DE LA FONTAINE

**MUSEE DES BEAUX-ARTS** 

MUSEE DES CELTES

MUSEE DU CHÂTEAU-FORT DE LOGNE

MUSEE DU MARBRE

MUSEE DU PAYS OURTHE-AMBLEVE

MUSEE DU PETIT FORMAT

**MUSEE GASPAR** 

MUSEE REGIONAL DE VISE

MUSEES DE L'ULB - MUSEE DE LA MEDECINE

MUSEES DE L'ULG - GALERIE WITTERT - COLLECTIONS ARTISTIQUES

**SCLADINA** 

MAISON MAURICE BEJART

SCIENCEECHOS ASBL

**BELvue** 

CENTRE D'ARCHEOLOGIE, D'ART ET D'HISTOIRE DE JAMBES

FIRST WING HISTORICAL CENTER (1WHC)

MUSEE D'ART FANTASTIQUE - MAF

MUSEE D'ART SPONTANE

MUSEE DE LA HAUTE MEUSE PREHISTORIQUE

MUSEE DE LA MINE ROBERT POURBAIX

**MUSEE GRETRY** 

MUSEE MARTHE DONAS

MUSEE RENE MAGRITTE

MUSEE SPITFIRE

TRESOR DE LA CATHEDRALE

MUSEE AFRICAIN DE NAMUR

MUSEE ARMAND PELLEGRIN

MUSEE DE LA FRAISE

MUSEE NATIONAL DE LA RESISTANCE

MUSEE WELLINGTON

MUSEES COMMUNAUX

MUSEUM DE ZOOLOGIE DE L'ULB

CENTRE DE LA GRAVURE ET DE L'IMAGE IMPRIMEE

CENTRE DE LA TAPISSERIE, DES ARTS DU TISSU ET DES ARTS MURAUX

KERAMIS - CENTRE DE LA CERAMIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE

MUSEE DE L'ORFEVRERIE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - DOMAINE DU CHATEAU DE SENEFFE

**POLE MUSEAL DE MONS** 

MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

#### Le Ministre-Président,

#### R. DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance,

**Mme A. GREOLI** 

Annexe 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles :

Modèle de bordereau

Annexe 8 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles: Modèle de bordereau

#### **BORDEREAU**

<u>SALLE / COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE</u> (secteur commercial / secteur non-marchand (reconnu par FWB))

Nom de la salle / du comp Personne responsable: Téléphone: Adresse: Code postal:	lexe:			
	RÉALISATEUR, LE NOMBRE DE S	SÉΑN	L'EXPLOITANT. L'EXPLOITANT DOIT I ICES ET LE NOMBRE D'ENTRÉES (pa MBRE.	
TITRE D	DU FILM		NOM DU RÉALISATEUR	
DATES du au	NOMBRE DE SÉANCES	S	NOMBRE D'ENTRÉES	

#### Date et lieu:

Certifié sincère et véritable, signature:

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

Le Ministre-Président, R. DEMOTTE

#### **VERTALING**

#### MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C - 2017/20422]

17 MEI 2017. -- Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot wijziging van het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 29 maart 2012 betreffende de herinvesteringspremies

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 10 november 2011 betreffende de ondersteuning van de filmsector en de audiovisuele creatie, zoals gewijzigd bij de decreten van 17 juli 2013 en 23 februari 2017, de artikelen 4, 47, 49, 51 en 55;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 29 maart 2012 betreffende de herinvesteringspremies, gewijzigd op 21 november 2013 en 8 juli 2015;

Gelet op het advies van het overlegcomité voor de filmsector en de audiovisuele sector, gegeven op 3 mei en 17 juni 2016;

Gelet op het advies van de Inspectie van Financiën, gegeven op 3 maart 2017;

Gelet op de akkoordbevinding van de Minister van Begroting van 31 maart 2017;

Gelet op de aanvraag om advies binnen een termijn van dertig dagen, gericht aan de Raad van State op 31 maart 2017, met toepassing van artikel 84, § 1, eerste lid, 2°, van de op 12 januari 1973 gecoördineerde wetten op de Raad van State;

Gelet op het gebrek aan mededeling van het advies binnen deze termijn;

Gelet op artikel 84, § 4, tweede lid, van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Gelet op de "gendertest" van 9 mei 2017 opgesteld met toepassing van artikel 4, tweede lid, 1° van het decreet van 7 januari 2016 houdende integratie van de genderdimensie in het geheel van de beleidslijnen van de Franse Gemeenschap;

Op de voordracht van de Vice-presidente, Minister van Cultuur en Kind;

Na beraadslaging,

Besluit:

Artikel 1. In het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 29 maart 2012 betreffende de herinvesteringspremies, wordt het opschrift aangevuld met de woorden "van audiovisuele werken".

- Art. 2. In artikel 1 van hetzelfde besluit, worden de volgende wijzigingen aangebracht:
- 1° paragraaf 1 wordt vervangen door hetgeen volgt:
  - "§ 1. Het maximale bedrag van de herinvesteringspremie voor een lange film en een creatiedocumentaire van een duur gelijk aan of langer dan zestig minuten is 140.000 euro.".
- 2° het eerste lid van paragraaf 2 wordt vervangen door hetgeen volgt :
  - "Het maximale bedrag van de herinvesteringspremie van een creatiedocumentaire van een duur korter dan zestig minuten is 20.000 euro.".
- Art. 3. Artikel 2 van hetzelfde besluit wordt vervangen door hetgeen volgt:
- "Art. 2. Voor de toepassing van dit besluit, wordt verstaan onder erkende vertoningsplaatsen, de cultuurinstellingen (culturele centra, bibliotheken, museums, ...) die door de Franse Gemeenschap gesubsidieerd worden en die deel uitmaken van de lijst als bijlage 7.".
  - Art. 4. In artikel 3 van hetzelfde besluit worden de volgende wijzigingen aangebracht:
  - 1° het woord "coëfficiënten" wordt vervangen door de woorden "fictieve prijzen per bioscoopkaartje";
  - 2° de woorden "de audiovisuele fictiewerken" worden vervangen door de woorden "de ficties";
  - 3° de woorden "de audiovisuele animatiewerken" worden vervangen door de woorden "de animaties";
  - 4° de woorden "de audiovisuele documentaire werken" worden vervangen door de woorden "de creatiedocumentaires".
  - Art. 5. In artikel 4 van hetzelfde besluit, worden de woorden "35 MM" vervangen door de woorden "DCP".
  - Art. 6. In artikel 5 van hetzelfde besluit, worden de volgende wijzigingen aangebracht:
  - 1° bij paragraaf 1, worden de woorden "voor lange films en korte films" geschrapt;
  - 2° er wordt een paragraaf 1/1 ingevoegd, luidend als volgt:
    - "§ 1/1. De aanvrager dient zijn aanvraag ten laatste op 31 maart van het jaar volgend op het jaar waarvoor de premie aangevraagd wordt, in";

- 3° paragraaf 2 wordt vervangen door hetgeen volgt:
  - "§ 2. De aanvragen om herinvesteringspremies voor lange films en creatiedocumentaires van een duur gelijk of hoger dan zestig minuten gaan, op straffe van onontvankelijkheid, samen met :
  - 1° de gedagtekende, ondertekende en echt verklaarde jaarlijkse borderellen, per bioscoop en erkende vertoningsplaats betreffende de uitbating van een lange film waarvoor de premie wordt aangevraagd;
  - 2° twee exemplaren van een samenvattende lijst opgesteld op basis van de borderellen hierboven en met, per bioscoop en vertoningsplaats, het aantal bezoekers.
  - 3° voor de verhogingen bedoeld bij artikel 49 § 2 van het decreet van 10 november 2011 betreffende de ondersteuning van de filmsector en de audiovisuele creatie, hierna "het decreet" :
    - een exemplaar van de contracten inzake vertoning op televisie, VOD of DVD-editie, of een kijkcijferattest;
    - een exemplaar van de selectiebrieven in festivals.";
- 4° paragraaf 3 wordt vervangen door hetgeen volgt:
  - "§ 3. De aanvragen om herinvesteringspremies voor korte films en creatiedocumentaires van een duur korter dan zestig minuten gaan, op straffe van onontvankelijkheid, samen met de volgende documenten ter staving van de inachtneming van twee van de drie criteria bepaald bij artikel 6:
  - 1° desgevallend, de gedagtekende, ondertekende en echt verklaarde jaarlijkse borderellen, per bioscoop en erkende vertoningsplaats betreffende de uitbating van het audiovisuele werk waarvoor de premie wordt aangevraagd alsook twee exemplaren van een samenvattende lijst opgesteld op basis van de borderellen waarvan sprake;
  - 2° desgevallend, één exemplaar van de contracten inzake vertoning op de televisie, VOD of DVD-editie, of een kijkcijferattest;
  - 3° desgevallend, een exemplaar van de brieven voor selectie in festivals.";
- 5° paragraaf 4 wordt vervangen door hetgeen volgt:
  - "§ 4. De borderellen bedoeld bij de paragrafen 3 en 4 worden opgesteld volgens het model als bijlage 8.".
- Art. 7. In artikel 6 van hetzelfde decreet worden de volgende wijzigingen aangebracht :
- 1° de woorden "om een herinvesteringspremie voor korte films te kunnen genieten, moet het audiovisueel werk" worden vervangen door de woorden "om een herinvesteringspremie voor korte films en creatiedocumentaires van een duur korter dan zestig minuten te kunnen genieten, moet het audiovisueel werk";
- 2° bij punt 1°, worden de woorden "in minimum twee bioscoopzalen" vervangen door de woorden "in minimum twee bioscoopzalen of erkende vertoningsplaatsen";
- 3° bij punt 2°, wordt het woord "Internet" vervangen door het woord "VOD";
- 4° het punt 2° wordt aangevuld met de woorden "of met een totaal minimum van 50.000 kijkers";
- 5° het punt 3° wordt aangevuld met de volgende woorden "De festivals moeten ten laatste het jaar waarvoor de premie wordt aangevraagd, plaatsvinden".
- Art. 8. Na artikel 6 van hetzelfde besluit wordt een artikel 6/1 ingevoegd, luidend als volgt:
- "Art. 6/1. Om de verhoging bedoeld bij artikel 49, § 2, van het decreet te krijgen moet één van de volgende voorwaarden vervuld worden :
  - a) verkocht te zijn geweest voor een totaal minimumbedrag van 50 euro per minuut bij uitgevers van televisiediensten, VOD en/of DVD, waarvan de dekking minstens landelijk is of met een totaal minimum van 50.000 kijkers;
  - b) geselecteerd te zijn geweest:
    - ofwel minimum in twee festivals opgenomen op de lijst als bijlage 4;
    - ofwel minimum in één festival opgenomen op de lijst als bijlage 4, en in officiële competitie in minimum negen andere festivals als deze opgenomen op de lijst als bijlage 4;

ofwel in officiële competitie in minimum tien andere festivals als deze opgenomen op de lijst als bijlage 4.

De festivals moeten ten laatste het jaar waarvoor de premie aangevraagd wordt, georganiseerd worden.".

- Art. 9. In artikel 8, paragraaf 1, van hetzelfde besluit, worden de volgende wijzigingen aangebracht:
- l° de woorden "en/of" worden geschrapt;

- 2° de woorden "de producent en/of de verdeler" worden vervangen door de woorden "de producent, de verdeler, de auteur-regisseur en/of de scenarist";
- 3° het eerste lid wordt aangevuld met de zin "Voor de scenarist, wordt een verklaring op erewoord van verbintenis tot het schrijven van een welbepaald project bij deze aangifte van schuldvordering gevoegd".
- **Art. 10.** In artikel 8/1 van hetzelfde besluit, ingevoegd bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 21 november 2013, worden de volgende wijzigingen aangebracht:
  - 1° het punt 1° wordt geschrapt;
  - 2° de woorden "voor de herinvesteringspremies voor korte films," worden geschrapt;
  - 3° na de woorden "uiterlijk vier maanden na" worden de woorden "het geschieden van de eerste van de volgende gebeurtenissen";
  - 4° de woorden "in een bioscoopzaal gelegen op" worden vervangen door de woorden "in een bioscoopzaal of een erkende vertoningsplaats gelegen op".
- **Art. 11.** In artikel 10 van hetzelfde besluit worden de woorden "voor de Audiovisuele Sector" vervangen door de woorden "voor de filmsector".
- **Art. 12.** In het opschrift van bijlage 1 bij ditzelfde besluit, vervangen door het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 21 november 2013, worden de woorden "audiovisueel fictiewerk" vervangen door de woorden "ficties".
- Art. 13. In het opschrift van bijlage 2 bij ditzelfde besluit, vervangen door het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 21 november 2013, worden de woorden "audiovisueel animatiewerk" vervangen door de woorden "ficties".
- **Art. 14.** In het opschrift van bijlage 3 bij ditzelfde besluit, vervangen door het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 21 november 2013, worden de woorden "audiovisueel documentair werk" vervangen door de woorden "creatiedocumentaire".
  - Art. 15. In de bijlagen 1, 2 en 3 van hetzelfde besluit, worden telkens de volgende wijzigingen aangebracht:
  - 1° de woorden "coëfficiënt O" worden vervangen door de woorden "fictieve prijs 0 euro/bioscoopkaartje";
  - 2° de woorden "coëfficiënt O,5" worden vervangen door de woorden "fictieve prijs 1 euro/bioscoopkaartje";
  - 3° de woorden "coëfficiënt 1" worden vervangen door de woorden "fictieve prijs 2 euro/bioscoopkaartje";
  - 4° de woorden "coëfficiënt 1,5" worden vervangen door de woorden "fictieve prijs 3 euro/bioscoopkaartje";
  - Art. 16. In hetzelfde besluit, wordt bijlage 4 vervangen door de bijlage 1 gevoegd bij dit besluit.
  - Art. 17. In hetzelfde besluit, wordt bijlage 5 vervangen door de bijlage 2 gevoegd bij dit besluit.
  - Art. 18. In hetzelfde besluit, wordt bijlage 6 vervangen door de bijlage 3 gevoegd bij dit besluit.
  - Art. 19. In hetzelfde besluit, wordt bijlage 7 vervangen door de bijlage 4 gevoegd bij dit besluit.
  - Art. 20. In hetzelfde besluit, wordt bijlage 8 vervangen door de bijlage 5 gevoegd bij dit besluit.
  - Art. 21. De Minister bevoegd voor de filmsector wordt belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 17 mei 2017.

De Minister-President,
R. DEMOTTE

De Vice-President en Minister van Cultuur en Kind,
A. GREOLI